



VILLE DE LA BOUILLADISSE

REGLEMENT INTERIEUR

GYM DOUCE SENIORS

ACTIVITES

Ce service fonctionne tous les lundis et jeudis de 9H15 à 10H15 au gymnase Robert CONTI pendant la période scolaire, hors vacances scolaires et jours fériés. Les cours de gym douce seniors sont encadrés par un éducateur sportif diplômé d'Etat conformément à la réglementation en vigueur.

SEANCES D'ESSAI

Pour participer aux deux séances d'essais, il est impératif de se préinscrire auprès du service des sports par mail ou par téléphone.

INSCRIPTION

L'inscription peut se faire toute l'année dans la limite des places disponibles.
Seul le dossier complet valide l'inscription.

Pièces à fournir :

- Le dossier d'inscription
- Un certificat médical d'aptitude à la pratique sportive
- Fiche santé
- Assurance Responsabilité civile et corporelle individuelle en cours de validité

TARIF

Le tarif applicable vous donne accès aux deux séances. L'inscription en cours d'année est possible. Aucun dégrèvement et remboursement ne sera appliqué en cas d'absence.

ASSURANCE

Chaque adhérent doit avoir une assurance responsabilité civile et corporelle individuelle qui prend en charge l'activité pratiquée.

REGLES DE VIE COLLECTIVE

Il est demandé de respecter le matériel mis à disposition et suivre les consignes de sécurité qui sont données.

OBJETS

Le port de bijoux, l'introduction de tout objet de valeur (appareil photo, téléphone portable, ...) est sous la responsabilité des utilisateurs. En cas de vol ou de dégradation, la Mairie de La Bouilladisse décline toute responsabilité ainsi que celle du personnel encadrant.

TENUE – EQUIPEMENT

Une tenue adaptée à l'activité ainsi que votre tapis personnel de gym vous seront demandés.

L'ensemble des dispositions de ce règlement s'applique à compter du 01/09/20.

Le Maire,
José MORALES



Ville de La BOUILLADISSE
Centre Social – Service des sports
9, Avenue de La Libération-13720 La BOUILLADISSE
Tél 04 42 62 40 37 / 07 86 00 55 13- Fax 04 42 62 98 65
sport.culture@ville-bouilladisse.com